

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Patrick Masson réélu président d'Alterre Bourgogne

Dijon, le 19 juin 2015 - Alterre a tenu son assemblée générale le 4 juin 2015, à la Maison du Parc du Morvan à Saint-Brisson. A cette occasion, Jean-Patrick Masson a été réélu président pour trois ans, à l'unanimité des membres de conseil d'administration. Conseiller communautaire du Grand Dijon, délégué aux réseaux, à l'environnement, aux déchets ménagers et au patrimoine, et adjoint au maire de Dijon, délégué à l'énergie, au patrimoine et à la propreté, Jean-Patrick Masson entame son 4e mandat à la tête de l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable.

« Pour Alterre, l'enjeu des prochaines années porte sur un appui renouvelé aux collectivités dans la mise en application des grands dossiers tels que les politiques climat air énergie et la biodiversité », indique le président. « L'agence maintient son action en matière d'innovation en continuant à défricher des thématiques nouvelles. Enfin, la question de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté est au cœur de nos réflexions. »

Le Conseil d'administration d'Alterre est dorénavant constitué comme suit :

Bureau

Président : Jean-Patrick Masson

Vice-présidente : Dominique Lapôte, conseil régional de Bourgogne

Trésorier : Thierry Frossard, CEMEA Bourgogne (CRAJEP)

Autres membres du bureau :

- Conseil régional de Bourgogne représenté par Stéphane Woynaroski
- Parc naturel régional du Morvan représenté par Christian Guyot
- Autun Morvan écologie représenté par Jean Bussy
- Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne représenté par Daniel Sirugue
- Grand Chalon, représenté par Landry Léonard
- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), représenté par Brigitte Sabard

Membres par collège

Collège 1 - Collectivités locales, EPCI et les associations les représentant

- Dominique Lapôte, Conseil régional
- Stéphane Woynaroski, Conseil régional
- Alain Cordier, Conseil régional
- Pascal Grappin, Conseil régional
- Philippe Hervieu, Conseil régional
- Karim Khatri, Conseil régional
- Isabelle Lajoux, Conseil régional

- Conseil économique, social et environnemental régional
- Ville de Dijon
- Grand Dijon
- Grand Chalon
- Communauté Creusot Montceau
- Parc naturel régional du Morvan

Collège 2 - Associations loi 1901

- Autun Morvan écologie
- Bourgogne énergies renouvelables
- CLAPEN 21
- Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) représenté par les CEMEA de Bourgogne
- Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne
- UFC Que Choisir

Collège 3 – Etablissements publics

- ADEME
- Chambre d'agriculture de Bourgogne
- Université de Bourgogne

Alterre Bourgogne, association loi 1901, mène trois types de missions : l'observation ; l'appui aux acteurs publics dans la mise en œuvre de stratégies et de démarches de développement durable ; et l'éducation au développement durable.

Pour en savoir plus sur l'agence et consulter le rapport d'activité 2014 : www.alterre-bourgogne.org